



## PROCES-VERBAL

Numéro : **01/2023**

<b>ÉMANANT DE :</b>	<u>Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI</u>
<b>OBJET :</b>	<u>Séance ordinaire du Conseil intercommunal</u>
<b>DATE :</b>	<u>Jeudi 25 mai 2023 (Ouverture à 20H05 – Clôture à 21H10)</u>
<b>LIEU :</b>	<u>Salle communale – St-Saphorin</u>
<b>DESTINATAIRE(S) :</b>	<u>Membres du Conseil intercommunal</u>
<b>POUR INFO :</b>	<u>Comité de direction Police Lavaux</u>

M. Marc-André Cossy, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

Il remercie M. Contardo et la commune de St-Saphorin pour leur accueil et l'organisation du parking

### APPEL NOMINAL

### Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

<b>PRESENTS :</b>	Comité de direction : MM. Christophe CHAPPUIS, Jean-François CHEVALLEY, Mauro CONTARDO, Jean-Paul DEMIERRE Patrick SUTTER, Serge TETTONI	6
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	19
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	Conseil intercommunal : Mmes Florence GROSS MM. Jean-Philippe BARBEY, Olivier BUCHE, Yves KAZEMI, Axel KUONEN, Jacques PATUREL	6
<b>TOTAL DES PRESENCES</b>		<hr/> 25

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La majorité absolue est de 10.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Assermentation de 2 nouveaux membres du Conseil intercommunal APOL
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2022
- 4) Communications du Bureau
- 5) Dépôt de motions et de postulats
- 6) Préavis N° 01/2023 – Rapport des comptes 2022 - Rapporteur M. Yves Kazemi
- 7) Préavis N° 02/2023 – Rapport de gestion 2022 - Rapporteur M. Yves Kazemi
- 8) Discussion / votation sur les motions et postulats déposés au pt 5) de l'ordre du jour
- 9) Communications du Comité de direction
- 10) Propositions individuelles et divers.

M. le Président Marc-André Cossy précise que 4 nouveaux membres du Conseil intercommunal APOL seront assermentés, 2 délégués ayant été annoncés après l'envoi des convocations :

- . M. Guy Minder, pour la commune de Lutry (sortante Mme Serena De Rosa)
- . M. Esteban Jayet, pour la commune de Lutry (sortante Mme Paola Juan)
- . M. Jean-François Chapuisat, pour la commune de Lutry (sortant M. Vincent Hofer)
- . M. Alain Curty, pour la commune de Chexbres (sortante Mme Sandra Stocco)

Un point sera par conséquent ajouté à l'ordre du jour : Election d'un nouveau membre COGES, en remplacement de M. Hofer.

Aucune modification n'est demandée par l'Assemblée. L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

## **2. ASSERMENTATION DE 4 NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL APOL**

Les 4 nouveaux délégués sont assermentés par le Président du Conseil intercommunal M. Marc André Cossy.

Le Président donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. A l'appel de son nom, chaque nouveau délégué solennise la promesse. Ils sont, de ce fait, installés en qualité de membres du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL) pour entrer immédiatement en fonction pour la législature 2021-2026.

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil intercommunal, organe législatif de l'association.

## **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022**

Chacun a reçu copie du procès-verbal du 17 novembre 2022.

La relecture n'est pas demandée. Mme Notz revient sur une question posée par Mme Juan et demande que la réponse donnée soit plus détaillée. Cette question sera reprise dans le point divers.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 est accepté à la majorité, pas d'avis contraire, et 2 d'abstentions.

#### **4. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION**

Le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy, demande si un membre est motivé et volontaire pour se joindre à la Commission de gestion.

M. Sutter suggère que le délégué sortant M. Hofer de Lutry soit remplacé par un membre de Lutry. Les séances COGES sont en général fixées le lundi à 18h30, en principe 2 réunions par année avec le CODIR pour les comptes et le budget ou davantage si d'autres sujets concernent les finances.

M. Charles Chevalley, de Lutry se porte candidat. Le Président passe au vote.

Le Conseil intercommunal accepte la candidature de M. Charles Chevalley à l'unanimité.

#### **5. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. Marc-André Cossy s'adresse au CODIR, leur demandant de choisir le lieu de rencontre pour la prochaine séance du Conseil intercommunal.

M. Demierre propose la salle Davel à Cully. Le Président confirme la prochaine séance CI, le 21 septembre 2023 à Cully, salle Davel.

Lors de la dernière séance. le Président a souhaité que les communes de Rivaz et de St-Saphorin nomment un suppléant pour le CI, bien qu'aucun article ne le mentionne dans le règlement du CI. Le souci étant qu'en cas d'absence du délégué, il n'y ait pas de rapporteur au Conseil communal de sa commune.

Les Municipaux des communes de Rivaz et St-Saphorin confirment que cela a été fait, M. Cossy les remercie et prie les délégués concernés de transmettre les informations et documents nécessaires à leurs suppléants en cas d'absence. Ceux-ci seront assermentés lorsqu'ils entreront en fonction.

M. Cossy rappelle aux délégués qu'ils sont tenus de transmettre un rapport écrit et signé à leur Conseil communal respectif. Un rapporteur doit être désigné pour chaque commune. M. Cossy a reçu un rappel de M. le Préfet, car il semblerait que la procédure ne soit pas suivie. M. Matthieu Chevalley appuie cette demande, car les Conseils communaux doivent être informés des activités de Police Lavaux. Bien sûr d'une manière globale, notamment concernant le budget et les comptes, qui représentent des montants conséquents pour les communes. M. le Municipal Jean-François Chevalley confirme que le devoir du délégué au CI est de rapporter au Conseil communal les discussions de la commission qu'il représente. Il s'agit d'une information à passer aux collègues du Conseil communal sur les activités de Police Lavaux. M. Rodieux demande au groupe de Lutry de se réunir en fin de séance pour nommer son rapporteur.

Le Président n'a pas d'autre communication et clôt le point 5) de l'ordre du jour.

## 6. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 6) de l'ordre du jour.

## 7. PREAVIS No 01/2023 – RAPPORT DES COMPTES 2022 Rapporteur Matthieu Chevalley

Le Président Marc-André Cossy donne la parole à M. Matthieu Chevalley.

M. Chevalley remercie le Président et lit le message de M. Kazemi, président de la Commission de gestion, absent aujourd'hui pour raisons médicales :

En préambule à la lecture de nos conclusions sur le préavis des comptes 2022, la COGES souhaite attirer l'attention du Conseil intercommunal sur la situation paradoxale qui découle de l'exercice 2022. En effet, si sur le plan comptable, la situation des charges 2022 est réjouissante, le fait qu'une partie des « économies » réalisées soit liée aux difficultés des renouvellements des effectifs de Police Lavaux est plus préoccupant. Comme vous avez pu le lire dans notre rapport sur la gestion 2022, ces problèmes de recrutement s'ajoutent aux difficultés structurelles que rencontrent certaines divisions de l'APOL dans l'accomplissement de leurs missions. Cette situation engendre une certaine péjoration des conditions de travail et de l'attractivité des postes de notre corps de police. La vision stratégique à 5 ans élaborée par le CODIR et les mesures mises en place pour optimiser et améliorer le fonctionnement de notre corps de police sont des atouts précieux pour aborder sereinement les années à venir. Le Conseil intercommunal doit toutefois rester attentif à cette situation afin de préparer sereinement les discussions à venir sur l'évolution de notre association.

Pour revenir au préavis 01/2023, M. Chevalley lit les conclusions de la COGES chargée de l'étude du préavis sur les comptes 2022.

Le Président ouvre la discussion.

*M. Jean-François Chapuisat.*

Page 10, 605.3120 - Local fourrière Puidoux, eau/électricité.

M. Sutter explique qu'il pourrait s'agir du fait que ce local est peu utilisé, donc très peu ou pas chauffé. Raison pour laquelle le coût de la consommation électrique pourrait avoir été inférieur à celui budgétisé. M. Sutter n'a pas plus de détails sur ce poste, mais reviendra ultérieurement avec plus d'informations.

Page 10, 611.3091 - Coût de la formation professionnelle.

La réponse est à lire en page 5,

*Mme Rose-Marie Notz.*

Page 12, 611.4352 - Vente imprimés, règlements, cartes à gratter.

M. Cavin explique que les cartes à gratter sont des cartes de stationnements.

Sans autres remarques, Le Président Marc-André Cossy lit les conclusions et passe au vote.

## **Votation :**

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux  
vu le rapport des comptes présenté par le Comité de Direction,  
ouï le rapport de la Commission de finances,

## **décide**

d'approuver tel que présenté le rapport des comptes de l'exercice 2022 de l'Association Police Lavaux (APOL)

d'approuver telle que présentée la répartition des coûts nets de l'APOL entre les communes pour l'exercice 2022

à l'**unanimité**, pas d'avis contraire ni d'abstention.

## **8. PREAVIS No 02/2023 – RAPPORT DE GESTION 2022** **Rapporteur Matthieu Chevalley**

M. Marc-André Cossy donne la parole à M. Matthieu Chevalley, rapporteur de la Commission de gestion.

M. Chevalley remercie le Président et lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du rapport de gestion 2022.

Le Président ouvre la discussion.

*M. Jean-François Chapuisat.*

Page 34 - Mesures de prévention. Pourquoi autant d'heures de prévention en janvier ?

Le Commandant Cavin explique qu'à cette période les effectifs sont au maximum en comparaison de la période estivale, en raison des vacances d'été. D'autre part, sécurité et visibilité policière accrues en raison des cambriolages.

M. Chapuisat remercie et félicite le CODIR pour son rapport, très complet et fourni en illustrations.

*Mme Rose-Marie Notz*

Page 16 - Egalité salariale entre femmes et hommes. Quelle est la conclusion de cette discussion ? Est-ce que des mesures concrètes ont été prises dans ce sens ?

M. Cavin explique que l'échelle de l'APOL a été revisitée en 2018. La nouvelle grille salariale ne fait pas de différence entre femmes et hommes, comme dans la fonction publique en général.

Notre effectif total comprend aujourd'hui environ entre 20 et 25% de femmes, hors service d'entretien.

Page 33 - Campagne de prévention contre le harcèlement scolaire. Sous quelle forme et où cette action est-elle menée ?

M. Sutter se réfère à la note CoGest-01/2023 du Commandant, où il est répondu à cette question en page 8. Le thème avait déjà été abordé par le Chargé de prévention lors des passages dans les classes. Les actions seront reconduites en 2023 sur les plages de la région, en lien avec l'association 1,2,3...soleil. M. Cavin précise que les actions prévues ne sont pas en lien avec l'école. En effet, il est prévu qu'une psychologue engagée par la commune de Lutry accompagne Police Lavaux pour rencontrer des jeunes, le mercredi après-midi ou durant les vacances scolaires afin de parler harcèlement. Les parents ont

déjà été entendus sur des stands d'information au marché du samedi matin. Le dialogue avec les jeunes sera plus aisé en extérieur. L'école a sa propre structure, avec une écoute différente. Notre enjeu est de ne pas empiéter sur le milieu scolaire.

*M. Guy Minder.*

Page 38 - Affichages dans les zones sensibles. Quel est le but des radars préventifs ?

M. Cavin souligne le côté préventif, sans vocation de dénoncer. Le seul but est d'avertir pour ralentir. Ce genre de radar n'enregistre pas les données et ne fait pas d'analyse. Son prix est de CHF 3'000.- à CHF 5'000.-. La commune de Bourg-en-Lavaux possède 4 radars pédagogiques, qui ne donnent aucune statistique. Les chiffres relevés donnent une tendance, mais ne sont pas précis. En fonction des mesures prises, la commune décidera ensuite de poser, ou non, un radar officiel. Les radars de Police Lavaux indiquent la vitesse, sans l'enregistrer.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy lit les conclusions de la COGES et passe au vote.

### **Votation :**

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux  
vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2022,  
vu le rapport de la Commission de gestion,

### **décide**

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022 et d'en donner décharge au Comité de direction,

à l'**unanimité**, aucun avis contraire et pas d'abstention.

## **9. DISCUSSION / VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 6) DE L'ORDRE DU JOUR**

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion et/ou de postulat au point 6) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal M. Marc-André Cossy clôt ce point.

## **10. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION**

M. le Président du CODIR Patrick Sutter remercie le Conseil intercommunal pour sa confiance et pour l'approbation du rapport des comptes et du rapport de gestion 2022. Le CODIR reste à disposition pour répondre à d'autres questions, s'il devait y en avoir.

Nous sommes dans une phase au niveau cantonal de nouvelle péréquation intercommunale. Les discussions qui sont en cours auront de l'importance pour toutes les communes de l'Association Police Lavaux, puisque la facture cantonale sera fortement réduite. L'impact sera positif, avec une économie sur la facture policière cantonale d'un montant de plus d'un million. Le projet est actuellement en consultation jusqu'au 15 juillet 2023.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion.

## 11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

*Mme Rose-Marie Notz.*

Est-ce que les collaboratrices et collaborateurs de Police Lavaux ont des formations pour lutter contre les discriminations de genres et de cultures ?

M. Cavin revient sur les explications données lors du dernier CI (cf PV page 4, point 6). Tous les collaborateurs reçoivent une formation de base obligatoire. Des formations continues sont organisées, mutualisées avec la police cantonale. Plusieurs groupes de travail sont formés, sous la direction de la cheffe de la police cantonale.

*M. Vurlod.*

Etant donné qu'il y a de nouveaux délégués au sein du CI, M. Vurlod propose que chaque intervenant donne son nom et celui de la commune qu'il représente. Ceci pour une meilleure intégration des derniers arrivés. M. Cossy le remercie pour cette intervention.

*M. Béguelin, Bourg-en-Lavaux.*

Un panneau de limitation de vitesse est resté en place sous « le Dézaley », bien que le chantier semble terminé. Pourquoi des contrôles radars répressifs sur des routes peu fréquentées ?

Le Commandant Cavin précise que c'est le canton qui fixe les limitations de vitesse. Police Lavaux se rend là où sont les excès, souvent sur demande des communes. Cette route est fréquentée par de nombreux cyclistes. La limitation a été posée avant le chantier, au vu du haut taux d'infraction. Il est nécessaire de freiner les automobilistes pour qu'ils arrivent à 60 km/h dans la localité.

*M. Thomas Ellis, Bourg-en-Lavaux*

M. Ellis cite un autre cas de figure, sur un autre chantier.

M. Demierre rappelle qu'il faut adapter sa vitesse aux conditions de la route. Il demandera une rectification à la Direction du chantier qui s'occupe de la signalétique.

*M. Guy Minder, Lutry*

Quels sont les critères pour la fréquence et la mise en place d'un radar sonore ?

Le Commandant Cavin précise que Police Lavaux ne possède pas de radar « bruit ». Un test a été effectué à Chexbres durant 1 mois avec un tel dispositif de la Gendarmerie, sans résultats concluants. Sans possibilité réelle de réprimer le bruit, il vaut mieux ne rien faire. Si un agent suspecte un véhicule, il contrôle l'équipement, puis exige un contrôle technique au Service des Autos. Comme toutes les voitures sont homologuées, mêmes si les véhicules sont bruyants, il sera difficile de les amender.

\* \* \* \* \*

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, M. Marc-André Cossy remercie l'audience et clôt la séance.

La secrétaire passe ensuite au contre-appel.

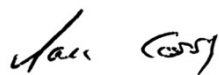
La séance est levée à 21H10.

M. Mauro Contardo, Municipal de St-Saphorin, remercie le Conseil intercommunal pour leur présence. Il invite les membres du CODIR et tous les membres du CI à partager le verre de l'amitié au caveau.

**Au nom du Conseil intercommunal**

**M.-André Cossy**

Le Président



**J. Mathis**

La secrétaire

